

Commémorer 14-18 en province de Namur

Plan d'action

La volonté provinciale est de s'inscrire dans le cadre régional et communautaire déjà déterminé par le secrétariat général « Commémorer 14-18 » unissant la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

« Par la multiplicité et la variété des actions envisagées, le plan a pour ambition de fédérer toutes les énergies des nombreux acteurs représentant les diversités régionales et locales pour s'adresser aux publics les plus larges et les plus divers ». Les grandes lignes de ce plan sont reprises en annexe 1 et explicitées sur le site « commémorer 14-18.be ».

Une série d'acteurs se sont d'ores et déjà manifestés auprès de la Province pour signaler leurs actions et solliciter un soutien provincial (subsides, expertises, ...).

Un tableau de ces actions a été dressé en l'état actuel des données reçues. Les initiatives des services provinciaux y sont progressivement intégrées et un tour des communes est encore à faire systématiquement. Un appel à projets auprès de celles-ci leur sera adressé pour relayer l'information sur le terrain de chaque commune par exemple, aux centres culturels, associations, cercles d'histoire. Dans ce tableau (voir annexe 2) les projets sont classés par localité. Ils sont ensuite identifiés comme événementiels ou permanents, et répartis selon les objectifs stratégiques et les cinq thématiques du secrétariat général 14-18 (FWB-RW).

La Province de Namur ne tient pas à soutenir financièrement les manifestations centrées sur un « micro » événement, c'est-à-dire de portée uniquement locale (Exemple : restauration d'un monument communal aux morts ou marche aux flambeaux commémorative). La Fédération du Tourisme de la Province de Namur peut, par contre, en assurer la promotion dans son programme général et par ses canaux médiatiques habituels, comme pour tous les événements ou lieux à valeur touristique liés à 14-18.

Par contre, ce qui relève de l'objectif de notoriété et de transmission (colloques, conférences, publications, sauvegarde de documents ou vestiges anciens, outils et activités de sensibilisation, ...) serait soutenu en priorité (subsides, assistance technique, aide de l'imprimerie, ...). De même, la pérennité des actions et leur caractère pédagogique seront des critères déterminants pour la sélection des projets

Exemples : publications spécifiques aux événements dinantais de 1914, sauvegarde, traduction et publication des « Kriegsschichten » (Rélis Namurwès), livret sur l'incendie de Spontin en 1914, etc...

Le présent plan d'action a été élaboré en concertation avec une série de partenaires constituant le comité provincial d'accompagnement pour l'organisation et la promotion des commémorations du Centenaire de la Grande Guerre.

PRINCIPAUX AXES

1) Des initiatives locales à amplifier autour de 3 pôles géographiques

1.1. Projet « Val de Sambre »

L'asbl Centenaire 14-18 en Val de Sambre est un regroupement de communes (Sambreville, Aiseau-Presles, Fosses-la-Ville et Mettet) qui s'est structuré pour porter des projets ambitieux au sein de la province de Namur. Déclinés en trois approches (comprendre – approche scientifique/pédagogique ; voir et entendre – spectacles et manifestations culturelles ; se souvenir – commémorations et hommages), les projets du Val de Sambre portent une attention particulière aux combats de l'Entre-Sambre-et-Meuse lors de l'invasion d'août 1914.

Vu le nombre des communes namuroises impliquées dans cette organisation, la Province de Namur peut soutenir certaines de ces initiatives. Outre la valorisation du programme « Val de Sambre », la Province contribuera en particulier aux actions des villes martyres, dont celles de Sambreville.

1.2. Les villes et villages martyrs

Dans les trois villes martyres de la province de Namur, à savoir Andenne, Dinant et Sambreville, une série de projets sont déjà bien avancés, soutenus et suivis par différents organismes, notamment par le Comité fédéral des Commémorations (exposition et catalogue en préparation dans les 7 villes martyres de Belgique - Aarschot, *Andenne*, Dendermonde, *Dinant*, Leuven, *Sambreville*, Visé).

La Province interviendra comme partenaire à part entière pour renforcer le programme d'activités des « villes martyres » en province de Namur.

Parmi les actions menées, la Province souhaite dans chacune des villes, l'organisation d'une journée d'envergure internationale labellisée « *Province de Namur – agir pour la paix et le respect* ».

A côté de ces villes martyres, huit villages martyrs ont été repris (selon le critère d'un minimum de 10 victimes par village ou suite à un massacre particulièrement traumatisant). Ce sont les communes de Bièvre (Bièvre), Couvin (Frasnes-les-Couvin), Fernelmont, Hastière (Hastière-par-Delà, Hermeton-sur-Meuse, Waulsort), Onhaye (Anthée), Philipeville (Romedenne, Surice), Somme-Leuze, Yvoir (Spontin).

A noter que certains « villages martyrs » ont été englobés lors de la fusion des communes dans les « villes martyres » (Dinant : Bouvigne – Sambreville : Arsimont, Auvélais). Dès lors, la Province encourage chacune de ces villes à réaliser une action concernant leurs villages martyrs.

En partenariat avec l'Asbl « Qualité Village Wallonie », le service du Patrimoine culturel de Namur met en place une exposition itinérante avec une déclinaison locale développée par les habitants. Celle-ci sera proposée en priorité en 2014 et 2015 dans les villages martyrs eux-mêmes. Le projet d'une seconde exposition sur « les maisons Albert » est en cours d'étude pour 2017.

La Province de Namur interviendra donc en tant que conseiller et partenaire financier.

1.3. La Position Fortifiée de Namur

1.3.1. Projet « Fort d'Émines, au carrefour des Mémoires de la Grande Guerre »

Dans le cadre d'un appel à projets du secrétariat général 14-18 (FWB-RW), le projet proposé viserait la valorisation du fort d'Émines avec un centre d'interprétation du fort lui-même, en tant que maillon de la défense mosane, elle-même un maillon important de la défense alliée et donc visée prioritairement par les attaquants allemands. Ce serait donc un point relais significatif pour l'ensemble des acteurs des commémorations en province de Namur comme en Wallonie et en Belgique voire avec les pays voisins (souhait exprimé par la France) mais ceci est énoncé, sous toute réserve.

1.3.2. Projet « Namur Battle Field and Kids »

Pour la Défense, il est essentiel de participer activement au centenaire 14-18 par le biais d'actions marquantes. La position fortifiée de Namur (P.F.N.) apparaît aux yeux de la Défense comme une priorité, par son importance dans le conflit, par ses nombreux vestiges intéressants, par son étendue territoriale, par l'implication dans les combats de 3 Régiments toujours existants (13ème de Ligne, 1er Lanciers et 4ème Génie), et par la résistance héroïque, et exemplaire même, des soldats.

Le projet actuel de la Défense serait d'organiser une forme de « Namur Battle Field Tour » qui permettrait aux élèves du primaire des écoles en province de Namur de visualiser le champ de bataille de 1914 à Namur et de comprendre les vestiges défensifs. Cette manifestation prendra la forme d'une marche de 10km empruntant le chemin militaire entre les forts de Suarlée et d'Emines. Elle est programmée en mai 2014 et durera entre un et trois jours en fonction du nombre de participants.

En fin de marche, différentes actions pourraient être combinées. Plusieurs options sont à ce stade envisagées :

- Le Cimetière militaire de Champion, pour s'y recueillir et, éventuellement, « adopter une croix », celle d'un « soldat tombé au combat », qui impliquerait un travail de recherche et une présentation par les élèves.
- La découverte du Fort d'Emines et de son exposition « Les Greniers de la Mémoire », si ce projet prend forme.
- Présentation de matériel militaire et/ou présentation de figurants 14-18.

La Défense prévoit la réalisation d'un document pédagogique accompagnant cette promenade scolaire. Ce document serait disponible au deuxième semestre 2013.

Un dossier sera soumis au Ministre de la Défense pour approbation.

Pour ce faire, le concours provincial est sollicité (outils pédagogiques, actions avec les directeurs d'écoles et les enseignants, synergies avec les communes, médiatisation,...).

Idéalement, l'opération devrait se dérouler dès septembre 2013 pour que les visites de terrain et le grand rassemblement aient bien lieu en mai 2014. Le temps est, d'ores et déjà, compté. Tout cela énoncé, bien entendu, sous toutes les réserves d'usages (accords officiels, faisabilité pratique...).

1.3.3. Ville de Namur

La Ville de Namur prépare aussi la réalisation d'un projet ambitieux autour de la commémoration de 2014. Elle bénéficie, en effet, du patrimoine militaire le plus riche dans le domaine : la majorité des forts de la position fortifiée (PFN), la citadelle (centre de commandement en 1914), les musées (Génie, Lanciers, APN, etc.) et, bien sûr, le « Panorama ». Plusieurs associations sont également prêtes à collaborer à un vaste programme d'activités (Amis de la Citadelle, Fort de Malonne, Relis Namurwès, etc.). Dans le cadre de ces activités, la collaboration Ville-Province semble évidente dans la mesure où le pouvoir provincial est aussi actif sur la plupart de ces terrains d'action et valorisera un circuit de découverte par la FTPN. Dans le cadre du projet d'exposition du « Panorama » (juillet-août 14), la Province assurera la promotion de cet événement dans le programme des activités « 14-18 ».

2) Des initiatives locales à encourager

Comparativement au « cadastre » reprenant les localités historiquement liées aux événements de 1914 survenus en province de Namur, il apparaît qu'un certain nombre de communes n'ont encore rien transmis comme programme d'activités commémoratives. La Province de Namur lancera donc l'appel à projets pour initier une réflexion, encourager et contribuer activement à la mise en œuvre d'actions locales (asbl, pouvoirs locaux,...). Le pouvoir provincial peut notamment intervenir en tant que partenaire financier pour la réalisation d'activités, pour autant qu'elles développent une dimension pérenne et/ou une dimension de sensibilisation aux jeunes.

Certaines entités ayant déjà sollicité une aide, il leur est demandé de réintroduire un dossier selon une fiche-projet établie par les services provinciaux (dimension pérenne et/ou pédagogique, publics cibles, buts, budget,...) voir document en annexe 3. Tous les projets, anciens et nouveaux, présentés selon

cette fiche, devront être remis pour fin septembre 2013. Ils seront examinés par un jury qui rendra sa décision à la mi-octobre 2013.

Des budgets variant de 500 à 2.500€ pourront leur être alloués. La Province de Namur pourrait également intervenir comme « conseiller » dans la réalisation des projets (via les services provinciaux ou sous forme d'assistance technique pour un nombre d'heures donné, voir document en annexe 4).

3) Des initiatives provinciales à développer en transversalité

Les services provinciaux proposent d'initier différentes activités à caractère culturel, touristique et/ou pédagogique. En voici quelques exemples.

Les Relations publiques mettront en place une communication globale des activités développées ou soutenues par la Province de Namur.

La F.T.P.N. collaborera à la mise en place d'une signalétique suivant une charte graphique unique pour les lieux de mémoire en province de Namur et pour la PFN (voire en liaison avec les circuits existants ou en gestation, ailleurs dans la Région et le Pays).

Le service de la Culture en province de Namur et plus particulièrement : le Musée Rops montera une exposition sur Georges Grosz « Vision d'une grande guerre », la Maison de la Culture de Namur exposera Otto Dix et Der Krieg, la Maison de la Poésie réalisera des lectures-spectacles « Poèmes et Lettres à Lou » de G. Apollinaire et « La Grande Guerre et ses écrivains » avec l'Atelier poétique de Wallonie

L'école hôtelière provinciale de Namur (avec le soutien de l'Ecole d'Agronomie et des Sciences de Ciney) participera à la préparation d'une exposition au fort de Malonne en mars 2014, avec présentation de panneaux supplémentaires, visites guidées et organisation d'une réception à l'inauguration.

Le Patrimoine culturel s'implique, d'ores et déjà, dans l'organisation générale et plusieurs actions dont la préparation d'une exposition sur les villages martyrs.

L'ACTION DE LA PROVINCE

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 14-18, la Province de Namur pourra donc intervenir à divers titres :

- **coordinateur** auprès des communes qui mènent des projets et cherchent à développer leur collaboration avec d'autres communes ou avec d'autres pouvoirs publics ;
- **conseiller** dans la réalisation d'activités commémoratives au sein des localités ;
- **partenaire financier** pour la réalisation d'activités destinées à la diffusion des connaissances et à la transmission de la mémoire (publication, conférence, colloque) ainsi qu'à des activités pédagogiques ;
- **initiateur** d'activités commémoratives concernant plusieurs communes ou l'ensemble de la province en privilégiant les réalisations à caractère touristique, culturel et/ou pédagogique (exposition, circuit, publication,...).

Pour toute information :

Marie-Françoise DEGEMBE, Chef de Division – Services Généraux de la Culture et des Loisirs

Tél. : 081 77.51.26 – marie-francoise.degembe@province.namur.be

Mélodie BRASSINE – Chargée de mission 14-18

Tél. : 081.77.55.20 – christine.vaes@province.namur.be à l'attention de Mélodie Brassinne